

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 118**15 février 2001****SOMMAIRE**

ABS Finance Fund, Sicav, Luxembourg	5643	Franpicam S.A., Luxembourg	5664
Adaxe, S.à r.l., Sanem	5624	Fronrunner II, Sicav, Findel	5660
Adaxe, S.à r.l., Sanem	5624	Futur S.A.H., Luxembourg	5659
Agest S.A., Luxembourg	5631	Garage du Findel, S.à r.l., Luxembourg	5634
Alfri S.A.H., Luxembourg	5657	Groupe I.S.C. S.A., Luxembourg	5635
Alister Holding S.A., Luxembourg	5628	HELABA Luxembourg - Landesbank Hessen-Thüringen International S.A., Luxembourg	5621
Alister Holding S.A., Luxembourg	5628	Herne S.A., Luxembourg	5632
Alpex Investments S.A., Luxembourg	5642	Horatius Life S.A., Luxembourg	5651
Alpilignum Holding S.A., Luxembourg	5642	Hyperion Fund	5656
Altivie Luxembourg S.A., Luxembourg	5642	Immobilier Fashion S.A., Luxembourg	5623
Altivie Luxembourg S.A., Luxembourg	5642	Inteureka S.A., Luxembourg	5658
Artemis Information Management, S.à r.l., Luxembourg	5640	International Target Group S.A., Luxembourg	5658
Artemis Information Management, S.à r.l., Luxembourg	5641	Intfideco S.A., Luxembourg	5657
Bayerische Landesbank International S.A., Luxembourg	5621	Isalp S.A.H., Luxembourg	5658
Biopharma Holding S.A., Luxembourg	5622	Jonathan Finance Holding S.A., Luxembourg	5662
Campifranc S.A., Luxembourg	5664	Joyfinance S.A., Luxembourg	5637
Capisco S.A.H., Luxembourg	5663	(The) Jupiter Global Fund, Sicav, Luxembourg	5662
Car Frigo Trans S.A., Luxembourg	5641	«K» Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	5632
Charter Luxembourg S.A., Luxembourg	5663	Kihn S.A., Rumelange	5632
Chevalier Investments S.A., Luxembourg	5640	Kühne & Nagel A.G., Contern	5634
Delphi Property Investment S.A., Luxembourg	5634	La Rose S.A.H., Luxembourg	5657
E.M.T.S., S.à r.l., Bergem	5636	Lahytex S.A., Luxembourg	5631
E.M.T.S., S.à r.l., Bergem	5637	Le Foyer Vie - Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg	5633
ETMF II, S.à r.l., Luxembourg	5625	Le Foyer Vie - Compagnie Luxembourgeoise d'Assurances S.A., Luxembourg-Kirchberg	5633
Europe Bijoux Finanz S.A., Luxembourg	5658	Lenrec Holding S.A.H., Senningerberg	5653
European E-Commerce Luxembourg (6) S.A., Luxembourg	5630	Lenrec Holding S.A.H., Senningerberg	5655
European E-Commerce Luxembourg (5) S.A., Luxembourg	5635	Les Rossignols 1850 S.A., Luxembourg	5655
European E-Commerce Luxembourg (4) S.A., Luxembourg	5636	LIM Investment S.A., Luxembourg	5655
ExxonMobil Luxembourg et Cie, S.C.A., Bertrange	5634	Luxkappe S.A., Luxembourg	5656
Fabilor Investment Holding S.A., Luxembourg	5661	Mall Investors Group S.A., Luxembourg	5629
Financière Pétrusse S.A.	5657	Mare Holding S.A.H., Luxembourg	5643
Fomaxx I.P.A. Holding S.C.A., Luxembourg	5637	Mare Holding S.A.H., Luxembourg	5643
Fomaxx I.P.A. Holding S.C.A., Luxembourg	5639	Meersel Holding S.A., Luxembourg	5620
		Meersel Holding S.A., Luxembourg	5620
		Metal Mechanical Holding Corporation S.A., Luxembourg	5655
		Midor Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	5656

Monex Holding S.A., Luxembourg	5660	Pronto Investments S.A., Luxembourg.....	5625
Nouvelle H-Aarau S.A. Luxembourg, Luxembourg	5661	Proventek Europe S.A., Luxembourg	5628
Palatum Investments S.A., Luxembourg	5652	Proventek International Holding S.A., Luxembourg	5628
Palmeras Holding S.A., Luxembourg	5639	Quanda Holding S.A., Luxembourg.....	5629
Palutra S.A.H., Luxembourg	5663	Quest Industry S.A.....	5629
Parvogest S.A., Luxembourg.....	5618	Randmine S.A., Luxembourg.....	5630
Paxedi S.A.H., Luxembourg.....	5652	Rentco S.A., Luxembourg	5630
Petrus International S.A., Luxembourg	5659	Richemont S.A., Luxembourg	5630
Pilan Real Estate S.A., Luxembourg.....	5651	SORACHAR, Société de Rationalisation Char-	
Plateau de Pierre Holding S.A., Luxembourg	5644	bonnière S.A.H., Luxembourg.....	5664
Polite S.A., Luxembourg	5651	Supinvest S.A., Luxembourg	5662
Polymont International S.A., Luxembourg	5623	Tempura S.A.H., Luxembourg	5659
Primus, Sicav, Luxembourg	5656	Tollamen S.A.H., Luxembourg	5659
Printing Flow International S.A., Luxembourg ...	5623	VAM Umbrella Fund.....	5619
Prodigan Century Holding S.A., Luxembourg	5624	Valuga S.A.H., Luxembourg.....	5662
Prolint, S.à r.l., Luxembourg	5624	Vlamo S.A.H., Luxembourg	5660
Prometa S.A.H., Luxembourg.....	5652	Wouterbos N.V. A.G., Luxembourg.....	5618

PARVOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 56.813.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 mai 2000 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société. La lettre de démission du 9 mai 2000 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant 32, rue J. G. de Cicignon, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité d'Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Le Conseil d'Administration

V. Migliore-Baravini / S. Vandt

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49883/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

WOUTERBOS N.V., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 93, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Peter Gérard Sijben, Geschäftsführer, demeurant à B-3680 Maaseik (Belgien), Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

(49950/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

VAM Umbrella Fund.

Für den VAM Umbrella Fund ist das am 23. August 1993 im Mémorial C veröffentlichte Verwaltungsreglement integraler Bestandteil. Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements.

Art. 1. Der Fonds.

1. Der Fonds VAM Umbrella Fund (der «Fonds») besteht aus einem oder mehreren Teilfonds im Sinne von Artikel 111 des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen. Die Gesamtheit der Teilfonds ergibt den Fonds. Jeder Anleger ist am Fonds durch Beteiligung an einem Teilfonds beteiligt. Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit neue Teilfonds auflegen; in diesem Falle wird der Verkaufsprospekt entsprechend geändert.

2. Jeder Teilfonds gilt im Verhältnis der Anteilhaber untereinander als eigenständiges Sondervermögen. Die Rechte und Pflichten der Anteilhaber eines Teilfonds sind von denen der Anteilhaber der anderen Teilfonds getrennt. Jeder Teilfonds ist nur für Verbindlichkeiten haftbar, die von diesem Teilfonds eingegangen wurden.

3. Die Anteilwertberechnung erfolgt separat für jeden Teilfonds nach den in Artikel 7 des Verwaltungsreglements festgesetzten Regeln.

4. Die im Verwaltungsreglement sowie in diesem Sonderreglement aufgeführten Anlagebeschränkungen sind auf jeden Teilfonds separat anwendbar. Für die Berechnung der Mindestgrenze für das Netto-Fondsvermögen gemäss Artikel 1 Absatz 1 des Verwaltungsreglements sowie für die in Artikel 4 Absatz 6 f) des Verwaltungsreglements aufgeführten Anlagegrenzen ist auf das Fondsvermögen des Fonds insgesamt abzustellen, das sich aus der Addition der Netto-Fondsvermögen der Teilfonds ergibt.

Art. 2. Anlagepolitik.

1. Das Hauptziel der Anlagepolitik des Fonds besteht in der nachhaltigen Wertsteigerung der eingebrachten Anlage-mittel.

2. Das Fondsvermögen der einzelnen Teilfonds wird dabei nach dem Grundsatz der Risikostreuung angelegt. Die Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds umfasst entsprechend der detaillierten Beschreibung im Verkaufsprospekt die Anlage in Wertpapieren internationaler Emittenten und sonstigen zulässigen Vermögenswerten; daneben können die einzelnen Teilfonds flüssige Mittel halten. Die Anlagepolitik der einzelnen Teilfonds kann sich insbesondere nach der Region, in welcher sie anlegen, nach den Wertpapieren, welche sie erwerben sollen, nach der Währung, auf welche sie lauten oder nach ihrer Laufzeit unterscheiden.

Art. 3. Anteile.

1. Die Anteile werden in Form von Globalzertifikaten verbrieft. Die Auslieferung effektiver Stücke ist nicht vorgesehen.

2. Alle Anteile haben gleiche Rechte.

Art. 4. Fondswährung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen

1. Die Fondswährung ist der Euro.

2. Bewertungstag ist jeder Tag, der zugleich Börsentag in Luxemburg und in Frankfurt am Main ist.

3. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäss Artikel 7 des Verwaltungsreglements. Auf den Anteilwert wird derzeit kein Ausgabeaufschlag erhoben. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

4. Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

5. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

6. Der Rücknahmepreis ist zwei Bankarbeitstage nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

Art. 5. Ausschüttungspolitik.

1. Grundsätzlich beabsichtigt die Verwaltungsgesellschaft nicht, aus dem jeweiligen Teilfondsvermögen eine Ausschüttung an die Anteilhaber vorzunehmen. Die erzielten ordentlichen und ausserordentlichen Erträge des jeweiligen Teilfondsvermögens werden im betreffenden Teilfondsvermögen wertsteigernd wiederangelegt.

2. Unbeschadet der vorstehenden Regelung gemäss Absatz 1 kann die Verwaltungsgesellschaft von Zeit zu Zeit eine Ausschüttung beschliessen. Zur Ausschüttung können in diesem Fall die ordentlichen Nettoerträge sowie die realisierten Kursgewinne kommen. Ferner können die nicht realisierten Kursgewinne sowie sonstige Aktiva zur Ausschüttung gelangen, sofern das Netto-Fondsvermögen des Fonds insgesamt aufgrund der Ausschüttung nicht unter die Mindestgrenze gemäss Artikel 1 Absatz 1 des Verwaltungsreglements sinkt.

Art. 6. Depotbank.

Depotbank ist die LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., Luxembourg.

Art. 7. Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom jeweiligen Teilfonds ein Entgelt von EUR 33.000,- pro Jahr zuzüglich 1 % pro Jahr zu erhalten, das quartalsweise nachträglich auf das durchschnittliche Netto Teilfondsvermögen während des betreffenden Quartals zu berechnen und quartalsweise ausbezahlen ist.

2. Die Depotbank erhält aus dem jeweiligen Teilfondsvermögen:

a) ein Entgelt für die Tätigkeit als Depotbank in Höhe der banküblichen Sätze für die Vergütung einer Depotbank-tätigkeit am Finanzplatz Luxemburg, das quartalsweise nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Teilfondsvermögen während des betreffenden Quartals zu berechnen und quartalsweise ausbezahlen ist;

b) eine bankübliche Bearbeitungsgebühr für Geschäfte für Rechnung des jeweiligen Teilfonds;

c) Kosten und Auslagen, die der Depotbank aufgrund einer zulässigen und marktübergreifenden Beauftragung Dritter gemäss Artikel 3 Absatz 3 des Verwaltungsreglements mit der Verwahrung von Vermögenswerten des jeweiligen Teilfonds entstehen.

3. Die Vergütung an die Verwaltungsgesellschaft und an die Depotbank werden jeweils zum Quartalsende ausbezahlt.

Art. 8. Rechnungsjahr.

Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 31. Dezember, erstmals am 31. Dezember 2001.

Art. 9. Dauer des Fonds.

Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 10. Auflösung der Teilfonds.

Die Verwaltungsgesellschaft kann jederzeit bestehende Teilfonds auflösen, sofern das Netto-Fondsvermögen eines Teilfonds unter einen Betrag fällt, welcher von der Verwaltungsgesellschaft als Mindestbetrag für die Gewährleistung einer effizienten Verwaltung dieses Teilfonds angesehen wird und welcher auf 1 Million Euro festgelegt ist sowie im Falle einer Änderung der wirtschaftlichen und/oder politischen Rahmenbedingungen. Die Auflösung bestehender Teilfonds wird mindestens 30 Tage zuvor entsprechend Artikel 16 Absatz 5 des Verwaltungsreglements veröffentlicht.

Nach Auflösung eines Teilfonds wird die Verwaltungsgesellschaft diesen Teilfonds liquidieren. Dabei werden die diesem Teilfonds zuzuordnenden Vermögenswerte veräußert sowie die diesem Teilfonds zuzuordnenden Verbindlichkeiten getilgt. Der Liquidationserlös wird an die Anteilinhaber im Verhältnis ihres Anteilbesitzes ausgekehrt. Nach Abschluss der Liquidation eines Teilfonds werden nicht abgeforderte Liquidationserlöse für einen Zeitraum von sechs Monaten bei der Depotbank hinterlegt; danach gilt die in Artikel 12 Absatz 4 Satz 3 des Verwaltungsreglements enthaltene Regelung entsprechend für sämtliche verbleibenden und nicht eingeforderten Beträge.

Luxemburg, den 29. Dezember 2000.

Die Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Die Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2001, vol. 548, fol. 50, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07237/250/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2001.

MEERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.553.

Les comptes annuels au 31 décembre de l'année 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour la société
Signature

(49047/729/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

MEERSEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.553.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 11 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société anonyme MEERSEL HOLDING S.A. tenue à Luxembourg, le 11 septembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été approuvés,
- la perte a été reportée à l'exercice suivant,
- décision a été prise de poursuivre l'activité de la société,
- acceptation de la démission de Monsieur Cornelius Bechtel de son poste d'administrateur, et décharge pleine et entière lui a été accordée pour la période de son mandat,
- confirmation de la nomination de Monsieur Klaus Krumnau en tant qu'administrateur de la société,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux autres membres du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat,
- décision a été prise de donner décharge au commissaire aux comptes pour la période de son mandat.

Pour extrait conforme
Pour la société MEERSEL HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49048/729/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

BAYERISCHE LANDESBANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 11.035.

HELABA LUXEMBOURG - LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2314 Luxemburg, 2, place de Paris.
H. R. Luxemburg B 17.544.

VERSCHMELZUNGSPLAN

Im Jahre zweitausendeins, den zehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Bernd-Dieter Bützow, Conseiller Juridique, wohnhaft in Peppange, handelnd im Namen und für Rechnung:

a) des Verwaltungsrates der BAYERISCHE LANDESBANK INTERNATIONAL S.A. (nachfolgend BAYERNLUX), eine nach luxemburgischem Recht gegründete Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet, H.R. Luxemburg B 11.035,

auf Grund und in Ausführung eines Beschlusses des Verwaltungsrates vom 15. Dezember 2000, welcher den Verschmelzungsplan genehmigt hat und auf Grund einer Vollmachtserteilung vom 15. Dezember 2000, welche Herrn Bernd-Dieter Bützow bevollmächtigt hat, den Verschmelzungsplan notariell beurkunden zu lassen.

b) des Verwaltungsrates der HELABA LUXEMBOURG - LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN INTERNATIONAL S.A. (nachfolgend HELABALUX), eine nach luxemburgischem Recht gegründete Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-2314 Luxemburg, 2, place de Paris, H.R. Luxemburg B 17.544,

auf Grund und in Ausführung eines Beschlusses des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren vom 4. Dezember 2000, welcher den Verschmelzungsplan genehmigt hat und auf Grund einer Vollmachtserteilung vom 4. Dezember 2000, welche Herrn Bernd-Dieter Bützow bevollmächtigt hat, den Verschmelzungsplan notariell beurkunden zu lassen.

Abschriften der vorerwähnten Verwaltungsratsbeschlüsse sowie die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Der Erschienene ersucht sodann den unterzeichneten Notar um Beurkundung von folgendem Verschmelzungsplan

a) Rechtsform, Firma und Sitz der zu verschmelzenden Gesellschaften:

Übernehmende Gesellschaft: BAYERISCHE LANDESBANK INTERNATIONAL S.A. (nachfolgend BAYERNLUX), eine nach luxemburgischem Recht gegründete Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-2180 Luxemburg, 3, rue Jean Monnet, H.R. Luxemburg B 11.035.

Absorbierte Gesellschaft: HELABA LUXEMBOURG - LANDESBANK HESSEN-THÜRINGEN INTERNATIONAL S.A., (nachfolgend HELABALUX), eine nach luxemburgischem Recht gegründete Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-2314 Luxemburg, 2, place de Paris, H.R. Luxemburg B 17.544.

b) Ablauf der Verschmelzung:

Die BAYERNLUX hält nach Einbringung der Aktien der HELABALUX in die BAYERNLUX als Sacheinlage im Rahmen einer am 29. Dezember 2000 mit Wirkung zum 31. Dezember 2000 24 Uhr/1. Januar 2001 00 Uhr durchgeführten Kapitalerhöhung alle Aktien der HELABALUX, die das gesamte Aktienkapital und alle Stimmrechte der HELABALUX darstellen. Die HELABALUX hat daneben keine weiteren stimmberechtigten Aktien ausgegeben. Die BAYERNLUX hat beschlossen die HELABALUX im Wege der vereinfachten Verschmelzung nach Art. 278 ff. des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften zu übernehmen.

Die Verschmelzung wird am 1. April 2001 rechtswirksam.

c) Buchhalterische Behandlung

Alle Handlungen der absorbierten Gesellschaft gelten buchhalterisch ab dem 1. Januar 2001 als für Rechnung der übernehmenden Gesellschaft vorgenommen.

d) Sonder- und Vorzugsrechte der Aktionäre

Aktionäre mit Sonder- oder Vorzugsrecht oder andere Berechtigte im Sinne von Artikel 261 (2) f) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sind nicht vorhanden.

e) Sonder- und Vorzugsrechte von Sachverständigen, Verwaltungsratsmitgliedern und Wirtschaftsprüfern

Sachverständigen, Verwaltungsratsmitgliedern und Wirtschaftsprüfern der verschmelzenden Gesellschaften werden keine besonderen Vorteile gewährt. Sachverständige und Rechnungsprüfer im Sinne des Artikels 261 (2) g) des obengenannten Gesetzes sind keine vorhanden.

Einsichtsrecht der Aktionäre

Alle Aktionäre der BAYERNLUX können innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am Sitz der BAYERNLUX sämtliche Unterlagen nach Art. 267 Absatz 1 a) bis c) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einsehen und kostenlose Ablichtungen hiervon erhalten.

Einberufungsrecht der Aktionäre

Ein oder mehrere Aktionäre der BAYERNLUX, die im Besitz von mindestens fünf Prozent des gezeichneten Aktienkapitals der BAYERNLUX sind, können innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung des Verschmelzungsplans im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, die Einberufung einer ausserordentlichen Generalversammlung der BAYERNLUX zur Beschlussfassung über die beabsichtigte Verschmelzung beantragen.

Bestätigung

Der unterzeichnete Notar bestätigt hiermit den Bestand und die Rechtswirksamkeit des Verschmelzungsplans nach den Bestimmungen von Artikel 271 des Gesetzes vom 10. August 1915.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung gegenwärtiger Urkunde an den Erschienenen, dem Notar bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: B.-D. Bützow und F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. Januar 2001.

F. Baden.

(06656/200/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2001.

BIOPHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 9.639.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le dix août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Guy Kettmann, attaché de direction, demeurant à Howald (Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CORANGE LIMITED, ayant son siège social à Corner House, Church and Parliament Streets, Hamilton HM 12, Bermudes,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Hamilton, le 19 juillet 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme BIOPHARMA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 9.639, a été constituée suivant acte reçu par Maître Charles Michels, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juin 1971, publié au Mémorial C numéro 160 du 3 novembre 1971, et dont les statuts ont été modifiés successivement pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 3 décembre 1991, publié au Mémorial C de 1992 page 15061.

II.- Que le capital social de la société anonyme BIOPHARMA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent millions de francs (LUF 100.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs (LUF 10.000,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme BIOPHARMA HOLDING S.A., prédésignée.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que sa mandante déclare en outre qu'elle est investie de tout l'actif de la prédite société, que le passif de la société a été apuré et que la liquidation de cette dernière est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la société dissoute.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs en présence du notaire instrumentant. Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Kettmann, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2000, vol. 851, fol. 96, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(48927/239/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

POLYMONT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 62.922.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de POLYMONT INTERNATIONAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
 – de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signatures

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49890/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PRINTING FLOW INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 69.707.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de PRINTING FLOW INTERNATIONAL S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
 – de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signatures

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49891/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

IMMOBILIAR FASHION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 64.704.

L'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 25 mai 2000, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Madame Rachel Szymanski en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Roberto Brero, Administrateur démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 août 1999. L'Assemblée nomme définitivement Madame Rachel Szymanski en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date de ce jour et décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49816/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PRODIGAN CENTURY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 59.736.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de PRODIGAN CENTURY HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
 – de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49893/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PROLINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique, prises le 11 juillet 2000

L'Associé unique de PROLINT, S.à r.l. («la société») a décidé comme suit:
 – de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 14 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49894/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ADAXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 16, rue Albert Simon.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, volume 125S, folio 58, case 4, que l'article six des statuts de la société à responsabilité limitée ADAXE, S.à r.l., avec siège social à L-4989 Sanem, 16, rue Albert Simon, est modifié comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Noëlle Dovina, employée privée, épouse de Monsieur Oscar Feidt, demeurant à L-4989 Sanem, 16, rue Albert Simon, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Oscar Feidt, administrateur de société, demeurant à L-4989 Sanem, 16, rue Albert Simon, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

E. Schlessler.

(48901/227/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

ADAXE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4989 Sanem, 16, rue Albert Simon.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

E. Schlessler.

(48902/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

PRONTO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.595.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 septembre 2000

Il résulte du conseil d'administration du 12 septembre 2000 que:

la démission de Monsieur Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société a été acceptée, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.Monsieur Michal Wittmann, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, a été nommé administrateur de la société, et ceci avec effet au 1^{er} octobre 2000.

La ratification de la nomination de Monsieur Michal Wittmann, de même que la décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat, seront soumises lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé). J. Muller.

(49896/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

**ETMF II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ETMF II S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 71.284.

L'an deux mille, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ETMF II S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71.284, constituée suivant acte notarié du 3 août 1999, publié au Mémorial C numéro 828 du 8 novembre 1999 et dont les statuts de la dite société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Lucy Dupong, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Maître Henri Dupong, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Dean Spielmann, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate :

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour :

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la forme juridique de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée».
- 2.- Changement de la raison sociale de la société en ETMF II, S.à r.l.
- 3.- Refonte complète des statuts pour les adapter à sa forme nouvelle et aux décisions prises ci-avant.
- 4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du commissaire actuels de la société.
- 5.- Nomination de la société GENERAL BUSINESS, FINANCE AND INVESTMENT LTD et Messieurs Philippe Rischelle, Romain Thillens, aux fonctions de gérants de la société et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme existante en société à responsabilité limitée et décide par conséquent que les trois cent dix (310) actions actuellement en circulation, et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), seront désormais des parts sociales ayant les mêmes avantages et droits aux dividendes que les anciennes actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en ETMF II, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter en particulier aux changements faits ci-avant et de leur donner désormais la teneur suivante:

STATUTS**Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société n'exercera aucune activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises et leur prêter toute assistance. D'une manière générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuera toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de l'Article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»).

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ETMF II, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société GENERAL BUSINESS, FINANCE AND INVESTMENT LTD, ayant son siège social à George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, South Church Street, British West Indies, trois cent neuf parts sociales	309
2.- Maître Lucy Dupong, maître en droit, demeurant à L-2014 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie, une part sociale	1
Total: trois cent dix parts sociales	310

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'Article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital capital.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter avec effet immédiat les démissions de tous les membres actuels du conseil d'administration et de l'actuel commissaire aux comptes de l'ancienne société anonyme ETMF II S.A., transformée et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérants de la société ETMF II, S.à r.l., présentement transformée, pour une durée illimitée, la société et les personnes suivantes:

1. - La société GENERAL BUSINESS, FINANCE AND INVESTMENT LTD, ayant son siège social à George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, South Church Street, British West Indies;
2. - Monsieur Philippe Richelle, licencié en sciences économiques, demeurant à Fauvillers, 46C, rue du Centre (Belgique);
3. - Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à L-9536 Wiltz, 10, avenue Nic Kreins.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du ou des représentant(s) de la société GENERAL BUSINESS, FINANCE AND INVESTMENT LTD, prédésignée, avec celle d'un des deux autres gérants, savoir Monsieur Philippe Richelle ou Monsieur Romain Thillens, préqualifiés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Dupong, H. Dupong, D. Spielmann, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2000, vol. 851, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(48967/239/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

PROVENTEK EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 69.144.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de PROVENTEK EUROPE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

– de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signatures

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49897/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PROVENTEK INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.787.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 6 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de PROVENTEK INTERNATIONAL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

– de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49898/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

ALISTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.376.

Les administrateurs de la société ont décidé en date du 8 juin 2000 de transférer le siège de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48905/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

ALISTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.376.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 22 août 2000 entre la société anonyme ALISTER HOLDING S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48906/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

QUANDA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.879.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de QUANDA HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

– de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49899/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

QUEST INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.200.

Société constituée le 20 juillet 1999 par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, acte publié au Mémorial C, N° 816 du 3 novembre 1999.

Messieurs Alessio Ginsburg, Michele Capurso et Mademoiselle Frédérique Mignon administrateurs, ainsi que la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société QUEST INDUSTRY S.A., établi au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a été dénoncé le 14 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2000.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49900/804/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

MALL INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.475.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 11 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MALL INVESTORS GROUP S.A. tenue à Luxembourg, le 11 septembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise de transférer le siège de la société au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Gérard Becquer et de M. Pierre van de Berg, de leur poste d'administrateur de la société,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs sortants pour la période de leur mandat,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant à 27, rue de Trintang, L-5465 Waldbredimus, et M. Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster, en tant qu'administrateurs de la société
- décision a été prise d'accorder la démission de M. François Lentz en tant que Commissaire aux Comptes de la société,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes sortant pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer COMMISERV, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49043/729/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

RANDMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 65.996.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juin 2000

Au Conseil d'Administration de RANDMINE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2000, vol. 538, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49901/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

RENTCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.361.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

RENTCO S.A.

Signatures

(49903/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

RICHEMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.941.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 501, fol. 100, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Signature.

(49904/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.509.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (6) S.A. tenue à Luxembourg, le 6 septembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 2 octobre 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, au poste d'administrateur, avec effet au 2 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48972/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

LAHYTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

F. Baden.

(49026/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

AGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.889.

L'an deux mille, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AGEST S.A., avec siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 72.889, constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C No 90 du 27 janvier 2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 6 janvier 2000, publié au Mémorial C No 227 du 24 mars 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Mademoiselle Nadine Keup, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Patrick Thiry, employé privé, demeurant à L-3254 Bettembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Ajout à l'article 2 concernant l'objet.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 2. Alinéa 1^{er}. La société a pour objet la prestation de travaux administratifs et de bureau de toute nature en relation avec le secteur des assurances, tous travaux de bureau et de secrétariat, la mise à disposition d'infrastructures immobilières, mobilières et informatiques, la gestion et la mise en valeur d'immeubles, la présente énumération étant énonciative et non pas limitative.

Toutes opérations d'assurances à effectuer par la société doivent se faire par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Quintus-Claude, N. Keup, P. Thiry, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2000, vol. 862, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pétange, le 11 septembre 2000.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(48903/207/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

KIHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rumelange.
R. C. Luxembourg B 10.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des associés et enregistrés à Esch-sur-Alzette le 5 septembre 2000, vol. 317, fol. 50, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 13 septembre 2000.

M. G. Adamy.

(49022/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

«K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.439.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2000, les mandats des Administrateurs MM. Isao Shin-tani, Yasuhide Sakinaga et Tetsuo Shiota ont été renouvelés pour la durée de six ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de l'an 2006 et celui du Commissaire aux comptes Monsieur François Steil, pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 11 septembre 2000.

Pour «K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49021/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

HERNE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
H. R. Luxemburg B 33.542.

Die ordentliche Gesellschafterversammlung vom 20. Juli 2000 hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder H.A. Karlsson, S-11223 Stockholm, Bergsgatan, 12, und C. Gardell, S-13336 Saltsjöbaden, Violstigen, 6, werden verlängert. Für das zurückgetretene Verwaltungsratsmitglied C.A. Ellsell wird Frau Katarina Berg, geschäftsansässig bei CUSTOS AB in S-11187 Stockholm, Norrlandsgatan 16 zum neuen Verwaltungsratsmitglied gewählt.

Die Mandate des Verwaltungsrats laufen am Tage der Generalversammlung für das Geschäftsjahr 2000 aus.

2. Die Gesellschaft GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE wird für ein weiteres Jahr zum Aufsichtskommissar gewählt. Das Amt endet mit der jährlichen Generalversammlung für das Jahr 2000.

3. Trotz der eingetretenen Verluste wurde der Fortbestand der Gesellschaft beschlossen.

Luxemburg, den 8. September 2000

Für die Richtigkeit der Angaben

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE

Unterschrift

Ordentliche Gesellschafterversammlung der HERNE S.A. vom 20. Juli 2000

Am 20. Juli 2000 sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft HERNE S.A. zu einer ordentlichen Gesellschafterversammlung in Luxemburg (G.-H. Luxemburg) zusammengetreten. Die Versammlung wird um 12.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Hans-Jürgen Salbach, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Joëlle Ries, wohnhaft in Calmus. Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Detlef Xhonneux wohnhaft in Heinerscheid.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest, dass:

- die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind und dass sich die Aktionäre bzw. deren Vertreter auf dieser Anwesenheitsliste eingetragen haben;

- aus dieser Anwesenheitsliste hervorgeht, dass das gesammte stimmberechtigte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche der Aktionäre bekannt ist, zu beschliessen.

- Die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnungspunkte:

1. Genehmigung der von der GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE als Aufsichtskommissar geprüften Jahresabschlüsse zum 31. Dezember 1998 und 31. Dezember 1999 der HERNE S.A.

2. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
 3. Entlastung des bisherigen Verwaltungsrats und des Aufsichtskommissars für ihre bisherige Tätigkeit.
 4. Wahl des Verwaltungsrates.
 5. Wahl des Aufsichtskommissars.
 6. Entscheidung über den Fortbestand der Gesellschaft (Art. 100 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften).
- Die Gesellschafterversammlung fasst sodann einstimmig die folgenden Beschlüsse:

1. Beschluss

Die von der GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE als Aufsichtskommissar geprüften Jahresabschlüsse der HERNE S.A., Luxemburg zum 31. Dezember 1998 und 31. Dezember 1999 genehmigt werden.

2. Beschluss

Die Jahresergebnisse werden wie folgt verwendet:

Der Jahresfehlbetrag 1998 von DEM 136.315,80 wird auf neue Rechnung vorgetragen. Der Jahresüberschuss 1999 in Höhe von DEM 126.287,62 ist ebenfalls auf neue Rechnung vorgetragen.

3. Beschluss

Dem Verwaltungsrat und dem Aufsichtskommissar wird für ihre bisherige Tätigkeit Entlastung erteilt.

4. Beschluss

Für das zurückgetretene Verwaltungsratsmitglied Carl Anders Ellsell wird Frau Katarina Berg geschäftsansässig bei Custos AB in S-11187 Stockholm, Norrlandsgatan, 16 zum neuen Verwaltungsratsmitglied gewählt.

Die Mandate der beiden übrigen Verwaltungsratsmitglieder - H.A. Karlsson und C. Gardell - werden verlängert. Die Mandate sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder laufen am Tage der Generalversammlung für das Geschäftsjahr 2000 aus.

5. Beschluss

Das Mandat des Aufsichtskommissars GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE wird bis zur jährlichen Generalversammlung für das Jahr 2000 verlängert.

6. Beschluss

Trotz der eingetretenen Verluste wird beschlossen, die Gesellschaft fortbestehen zu lassen.

Die Sitzung wird um 12.30 Uhr beendet.

H.-J. Salbach / J. Ries / D. Xhonneux

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48999/636/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

LE FOYER VIE - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg - Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 34.233.

—

Le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER VIE

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

M. Dell / E. Vanhyfte

Administrateur / Président

(49845/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LE FOYER VIE - COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg - Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 34.233.

—

Le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 541, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER VIE

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.

M. Dell / E. Vanhyfte

Administrateur / Président

(49846/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

GARAGE DU FINDEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital souscrit: LUF 500.000,-.**

Siège social: Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.985.

Acte constitutif publié à la page 5791 du Mémorial C no 121 du 10 mars 1986.

Les bilans aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 83, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(48988/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

**ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions,
(anc. EXXON LUXEMBOURG INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.560.

Les états financiers au 30 novembre 1999 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 75, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Messieurs Curt W. Levan, demeurant à Wouversdreef 21, B-2900 Schoten, Belgique, Carlo Ranucci, demeurant rue Alphonse Munchen, L-8082 Bertrange, Luxembourg et Michael L. Stephenson, demeurant 15, Val des Romains, L-8149 Bridel, Luxembourg, sont réélus membres du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale se tenant en 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ExxonMobil Luxembourg et Cie

Signature

(48976/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

KÜHNE & NAGEL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Contern, 1, rue Edmond Reuter.

H. R. Luxemburg B 18.745.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1995, genehmigt durch die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre und einregistriert in Luxemburg am 7. September 2000, vol. 541, fol. 71, case 5, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt am 13. September 2000.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 10. Juli 1996

Die Versammlung genehmigt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1995.

Die Versammlung beschliesst, den ausgewiesenen Gewinn von LUF 153.038,- (Gewinnvortrag 1. Januar 1995 LUF 15.597,- zuzüglich Jahresgewinn 1995 LUF 137.441,-) wie folgt zu verwenden:

LUF 153.038,- Vortrag auf neue Rechnung

Die Generalversammlung ernennt durch Wiederwahl als Verwaltungsratsmitglieder Herrn Klaus-Michael Kühne, Herrn Dr. Axel Hansen und Herrn Bruno Salzmann.

Die Mandate laufen ab anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, welche über die Konten des Geschäftsjahres 1999 abzustimmen hat.

Die Versammlung ernennt durch Wiederwahl als Rechnungskommissar COMPAGNIE DE REVISION S.A., Mitglied von ERNST & YOUNG. Dieses Mandat läuft ab anlässlich der ordentlichen Generalversammlung, welche über die Konten des Geschäftsjahres 1996 abzustimmen hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. September 2000.

Für KÜHNE & NAGEL AG

Unterschrift

(49023/267/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

DELPHI PROPERTY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 61.943.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 septembre 2000.

Signatures.

(48952/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.508.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (5) S.A. tenue à Luxembourg, le 6 septembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje de son post d'administrateur de la société, avec effet au 2 octobre 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, au poste d'administrateur, avec effet au 2 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48971/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

GROUPE I.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 71.776.

L'an deux mille, le vingt-trois août.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme GROUPE I.S.C. S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 71.776.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Denis Colin.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Monsieur Jonathan Beggiano.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Marc Assa.

Le bureau constate:

1. - que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. - Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de la situation du siège social,
2. - Révocation de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la situation du siège social de la prédite société en le fixant désormais 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer:

- la société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC
 - La société de droit de l'État de Belize dénommée CHANNEL HOLDINGS INC.
- de leurs fonctions d'administrateur de la prédite société à compter de ce jour.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour comme nouvel administrateur:

- La société de droit de Belize dénommée E-VENTURES CORPORATION», représentée par Denis Colin.
- Monsieur Jonathan Beggiano, employé privé, demeurant à Villerupt

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale statutaire en 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48995/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (4) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.507.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (4) S.A. tenue à Luxembourg, le 6 septembre 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 2 octobre 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, au poste d'administrateur, avec effet au 2 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48970/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

E.M.T.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.070.

L'an deux mille, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joan-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société OILTEC S.A., une société établie et existant sous les lois de Niue, ayant son siège social à Alofi, 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Ile de Niue, représentée aux fins des présentes par:

Monsieur Didier Schönberger, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale lui délivrée le 2 janvier 1998, dont une copie certifiée conforme par le notaire instrumentant, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le prédit notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, ès-dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

1. - Que la société OILTEC S.A., partie mandante prédésignée, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée E.M.T.S., une société établie et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 64.070, constituée suivant acte notarié du 15 avril 1998, publié au Mémorial C numéro 497 du 6 juillet 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié du 25 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 15 du 6 janvier 2000.

2. - Que le capital social de la société à responsabilité limitée E.M.T.S., prédésignée, s'élève actuellement à cinq cent mille francs (Frs. 500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (Frs. 5.000,-) chacune, intégralement libérées.

Ceci exposé, l'associée unique, représentée comme il est dit ci-avant et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel, à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le siège social est établi à Bergem (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société est autorisée à établir des succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Schönberger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2000, vol. 851, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(48964/239/) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

E.M.T.S., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 64.070.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(48965/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

JOYFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 46.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 86, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 13 septembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 1.670.41,- LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Signature.

(49020/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 52.186.

In the year two thousand, on the sixth of September.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Has compared:

Mr Eric Vanderkerken, employee, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as mandatory, in the name and on the behalf of the managing partner FOMAXX, S.à r.l., with head office in Luxembourg, of the société en commandite par actions FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., having its registered office at L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, incorporated under the name of I.P.A. S.A. by deed enacted by notary Alex Weber, residing in Bascharage, on August 25th 1995, published in Mémorial C, number 572 of November 9th, 1995 and changed into a «société en commandite par actions» with name FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., by notarial deed of the same notary Weber, dated December 24th, 1999, published in Mémorial C, number 243 of March 31st, 2000, modified by the same notary Weber on March 29th, 2000, not yet published in the Mémorial C and registered in the commercial register of Luxembourg under the number B 52.186.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I. That the subscribed share capital of the prenamed société en commandite par actions FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A. amounts actually to thirty-one thousand six hundred and five Euros (31,605.- EUR) divided into one (1) unlimited shareholder share (action de gérant-commandité), six thousand three hundred and nineteen (6,319) ordinary limited class A shares (actions ordinaires de commanditaire de classe A) and one (1) preferred limited class B non-voting share (action privilégiée sans droit de vote de commanditaire de classe B) each having a par value of five Euros (5.- EUR), all fully paid up.

II. That on terms of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at seven hundred and sixty thousand Euros (760,000.- EUR), divided into one hundred thousand (100,000) ordinary limited class A shares having a par value of five Euros (5.- EUR) each, fifty thousand (50,000) preferred limited class B non-voting shares having a par value of five Euros (5.- EUR) each and two thousand (2,000) unlimited shareholder shares having a par value of five Euros (5.- EUR) and that the managing partner has been authorized to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified, so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the managing partner, by his decision of May 9th, 2000 and in accordance with the authorities conferred on him by terms of article 5 of the articles of incorporation, has realised an increase of capital by the amount of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-one thousand six hundred and five Euros (31,605.- EUR) to thirty-one thousand seven hundred and thirty Euros (31,730.- EUR), by

the creation and issue of twenty-five (25) preferred limited class B non-voting shares, having the same rights and privileges as the existing shares, with a par value of five Euros (5.- EUR) each and an issue premium of one thousand seven hundred and forty-five Euros (1,745.- EUR) per share, the issuance price being a total of forty-three thousand six hundred twenty-five Euros (43,625.- EUR).

IV. The managing partner having utilized its right to suppress the preferential right of subscription to the current shareholders, has accepted the subscription of the twenty-five (25) preferred limited class B non voting shares, in this way:

1) Mr Manfred Schül, residing in D-64653 Lasch, An der Kreuzwiese 10, five (5) preferred limited class B non voting shares, including a total issuance premium of eight thousand seven hundred twenty-five Euros (8,725.- EUR);

2) Mrs Jutta Pfeifer, residing in D-64686 Lautertal-Gadernheim, Lindenweg 11, twenty (20) preferred limited class B non voting shares, including a total issuance premium of thirty-four thousand nine hundred Euros (34,900.- EUR).

The managing partner declares that the new shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) and the amount of forty-three thousand six hundred twenty-five Euros (43,625.- EUR) representing the total amount of the issuance premium are at the disposal of the company.

The document attesting to the subscription of these shares and attesting the payment in cash has been presented to the undersigned notary.

V. That following the realisation of this authorized increase of the share capital, article 5, paragraph one, of the articles of incorporation has been modified and reads as follows:

«**Art. 5.** Paragraph 1. The corporate capital is set at thirty-one thousand seven hundred thirty Euros (31,730.- EUR) divided into 1 unlimited shareholder share (action de gérant-commandité), 6,319 ordinary limited class A shares (actions ordinaires de commanditaire de classe A) and 26 preferred limited class B non-voting shares (actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B), each having a par value of five Euros (5.- EUR).»

Expenses - Evaluation

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 55,000.- Luxembourg francs.

For the purposes of the tax authorities and of registration, the increase of capital and the issue premium are valued at 1,764,870.- Luxembourg francs.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le six septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire, au nom et pour compte du gérant-commandité FOMAXX, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, de la société en commandite par actions FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret, constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de I.P.A. S.A. suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, le 25 août 1995, publié au Mémorial C numéro 572 du 9 novembre 1995, transformée en société en commandite par actions en adoptant la dénomination de FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A. suivant acte reçu par le même notaire Weber, le 24 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 243 du 31 mars 2000, modifiée suivant acte reçu par le même notaire Weber le 29 mars 2000, non encore publié au Mémorial C et inscrite au registre de commerce sous le numéro 52.186.

Lequel comparant, en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital souscrit de la prédite société en commandite par actions FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A. est fixé à trente et un mille six cent cinq Euros (31.605,- EUR) divisé en une (1) action de gérant-commandité, six mille trois cent dix-neuf (6.319) actions ordinaires de commanditaire de classe A et une (1) action privilégiée sans droit de vote de commanditaire de classe B, ayant chacune une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR), entièrement libérées.

II. Que suivant l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à sept cent soixante mille Euros (760.000,- EUR), divisé en cent mille (100.000) actions ordinaires de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune, cinquante mille (50.000) actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B ayant une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune et deux mille (2.000) actions de gérant-commandité ayant une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune et que le gérant-commandité est autorisé à augmenter le capital de la société sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre; l'article 5 des statuts étant alors modifié, afin de refléter le résultat d'une telle augmentation de capital.

III. Que le gérant-commandité, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 5 des statuts, a décidé le 9 mai 2000 de réaliser une augmentation du capital d'un montant de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) afin d'augmenter le capital souscrit de son montant actuel de trente et un mille six cent cinq Euros (31.605,- EUR) à trente et un mille sept cent trente Euros (31.730,- EUR) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B, d'une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR) chacune, émises avec une prime

d'émission de mille sept cent quarante-cinq Euros (1.745,- EUR) par action, soit une prime d'émission totale de quarante-trois mille six cent vingt-cinq Euros (43.625,- EUR), jouissant des mêmes droits et obligations que les anciennes actions sans droit de vote de commanditaire de classe B.

IV. Ayant usé du droit de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires, le gérant-commandité a admis la souscription des vingt-cinq (25) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B et les a attribuées comme suit:

1) Monsieur Manfred Schül, demeurant à D-64653 Lasch, An der Kreuzwiese 10, cinq (5) actions sans droit de vote de commanditaire de classe B, valeur au pair avec une prime d'émission totale de huit mille sept cent vingt-cinq Euros (8.725,- EUR);

2) Madame Jutta Pfeifer, demeurant à D-64686 Lautertal-Gadernheim, Lindenweg 11, vingt (20) actions sans droit de vote de commanditaire de classe B, valeur au pair avec une prime d'émission de trente-quatre mille neuf cents Euros (34.900,- EUR).

Le gérant-commandité constate que les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que les montants de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) à titre d'augmentation de capital et de quarante-trois mille six cent vingt-cinq Euros (43.625,- EUR) à titre de prime d'émission se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire par une attestation bancaire.

V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital souscrit, l'article 5, alinéa un des statuts a été modifié et a maintenant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé à trente et un mille sept cent trente Euros (31.730,- EUR) divisé en 1 action de gérant-commandité, 6.319 actions ordinaires de commanditaire de classe A et 26 actions privilégiées sans droit de vote de commanditaire de classe B, ayant chacune une valeur nominale de cinq Euros (5,- EUR).»

Frais - Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de 55.000,- francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ensemble avec la prime d'émission est évalué à la somme de 1.764.870,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Vanderkerken et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 6 septembre 2000, vol. 463, fol. 89, case 8. – Reçu 17.649 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 septembre 2000.

A. Lentz.

(48985/221/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

FOMAXX I.P.A. HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 52.186.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 septembre 2000.

A. Lentz.

(48986/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

PALMERAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 35.198.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 88, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(49882/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

CHEVALIER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.313.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 6 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CHEVALIER INVESTMENTS S.A. tenue à Luxembourg, le 6 septembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite;
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 2 octobre 2000;
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat.
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, résidant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, au poste d'administrateur, avec effet au 2 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48935/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 36.326.

L'an deux mille, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Philippe Petit, diplômé de l'Institut Européen Commercial Supérieur, demeurant à Luxembourg, 79, rue Emile Metz,
- 2.- La société FYFE BUSINESS CENTER LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur,
ici représentée par son gérant, Monsieur Ronald James Fyfe, conseiller en informatique, demeurant à 5, rue de Goeblange, L-8383 Koerich.
- 3.- Madame Anne-Marie Petit-Heisbourg, demeurant à F-67115 Plobsheim, 18, rue Saint Paul (France),
- 4.- Monsieur Serge Vendemini, professeur d'Université, demeurant à Strasbourg, 4, rue du Général Frère (France),
- 5.- Monsieur Benoît Maubille, analyste programmeur, demeurant à Bouswal, 52, rue du Point du Jour (Belgique),
les comparants sub 3, 4 et 5 sont représentés par Monsieur Philippe Petit, prénommé,
en vertu de trois procurations lui délivrées.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissants en leur susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, leurs déclarations et constatations.

Exposé préliminaire

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 4 août 2000, l'associé, Monsieur Philippe Petit, prénommé, a cédé à Madame Anne-Marie Petit-Heisbourg, prénommée, cent vingt (120) parts sociales lui appartenant dans la société ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT, prédésignée, pour le prix global d'un million deux cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.200.000,-).

Ledit acte de cession de parts sociales, signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter conformément à l'article dix (10) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par Monsieur Philippe Petit, prénommé, à Madame Anne-Marie Petit-Heisbourg, prénommée, en date du 4 août 2000.

Ensuite Monsieur Philippe Petit, prénommé, ici personnellement présent et agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT, déclare accepter au nom et pour le compte de la société, la cession de parts sociales dressée sous seing privé, et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, intégralement libérées.

Les parts sociales se répartissent entre les associés comme suit:

1.- La société FYFE BUSINESS CENTER LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, deux cents parts sociales	200
2.- Monsieur Philippe Petit, diplômé de l'Institut Européen Commercial Supérieur, demeurant à Luxembourg, 79, rue Emile Metz, cent soixante parts sociales.	160
3.- Madame Anne-Marie Petit-Heisbourg, demeurant à 18, rue Saint Paul à F-67115 Plobsheim (France), cent vingt parts sociales	120
4.- Monsieur Benoît Maubille, analyste programmeur, demeurant au 52, rue du Point du Jour, Bouswal (Belgique), dix parts sociales.	10
5.- Monsieur Serge Vendemini, professeur d'Université, demeurant au 20, rue du Maréchal Foch, Strasbourg (France), dix parts sociales.	10
Total: cinq cents parts sociales	500»

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à la charge du cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnéeS par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé : P. Petit, R. J. Fyfe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2000, vol. 851, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(48914/239/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

ARTEMIS INFORMATION MANAGEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 36.326.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(48915/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

CAR FRIGO TRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

Assemblée Extraordinaire du 10 janvier 2000

Ordre du jour: Changement du siège social, Démission et Nomination d'un nouvel administrateur

Sont présents les Administrateurs suite à l'acte n° 726 du 13 mai 1996 par-devant Maître Muller, notaire à Esch-sur-Alzette.

A) M. Iozzo Michele, demeurant I-88010 Filagasso (Italie).

B) Mme Iozzo Selvagio Vitoria, I-88010 Filagasso (Italie).

C) M. Brescia Giovanni, 56, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange.

Changement du siège social du 39, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg au nouveau siège social 5, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg et démission comme administrateur de M. Brescia Giovanni et nomination comme nouvel administrateur de RONETTE LTD, 17, Dame Street, Dublin Irlande 2.

Ceci termine l'Assemblée Extraordinaire.

Lu et approuvé

M. Iozzo / V. Iozzo-Selvagio / RONETTE LTD

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Capellen, le 30 avril 2000, vol. 135, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(48932/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

ALTIVIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**Capital souscrit: LUF 3.000.000,-.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, rue de la Porte Neuve.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48909/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

ALTIVIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, rue de la Porte Neuve.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société a pris la décision en date du 14 mars 2000 de nommer Mademoiselle Florence André en tant que commissaire de la société en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48910/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

ALPILIGNUM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.438.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu au siège social le 24 mars 2000

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Gustave Stoffel de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil nomme comme nouvel administrateur, avec effet au 24 mars 2000, M. Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour ALPILIGNUM HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIÉTÉ EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48908/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

ALPEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.055.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 7 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ALPEX INVESTMENTS S.A. tenue à Luxembourg, le 7 septembre 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje de son poste d'administrateur de la société, avec effet au 2 octobre 2000,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, résidant au 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, au poste d'administrateur, avec effet au 2 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48907/729/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

ABS FINANCE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.512.

Contrat de domiciliation

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 3 février 1999 entre la société d'investissement à capital variable ABS FINANCE FUND avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21 boulevard du Prince Henri et la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme avec siège social aux 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée et est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties suivant un préavis de 6 mois.

Aux fins de réquisition
 Pour ABS FINANCE FUND
 Société d'Investissement à Capital Variable
 SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
 Société Anonyme
 Banque domiciliaire
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48900/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

MARE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.782.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2000.

MARE HOLDING S.A.
 Société Anonyme Holding
 Signatures
 Administrateurs

(49044/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

MARE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.782.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 août 2000**Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000.

Conseil d'administration:

- MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
 Marco Lagnona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
 Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

MARE HOLDING S.A.
 Société Anonyme Holding
 Signatures
 Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2000, vol. 541, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49045/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

PLATEAU DE PIERRE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

STATUTES

In the year two thousand, on the nineteenth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here, represented by Mr Magnús Gudmundsson, residing in Junglinster, acting in his capacity as managing director with individual signing power.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here, represented by Mr Magnús Gudmundsson, prenamed, acting in his capacity as managing director with individual signing power.

Such appearing person, acting in his above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company which the prenamed parties declare to organise among themselves.

I.- Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of PLATEAU DE PIERRE HOLDING S.A.

Art. 2. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Corporation may, however, participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render to companies in which it has a material interest every assistance whether by way of loans, guaranties or otherwise.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended and by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Art. 4. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the corporation at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

II.- Capital

Art. 5. The subscribed share capital is set at eleven million eight hundred seventy-four thousand eight hundred Icelandic krona (ISK 11,874,800.-) consisting of hundred eighteen thousand seven hundred forty-eight (118,748) shares with a par value of one hundred Icelandic krona (ISK 100.-) per share.

The authorised capital is fixed at one hundred fifty million Icelandic krona (ISK 150,000,000.-) consisting of one million five hundred thousand (1,500,000.-) shares with a par value of one hundred Icelandic krona (ISK 100.-) per share.

During the period of five years, from the date of the publication of these Articles Incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation. The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by

two directors. The corporation may issue certificates representing bearer shares. These certificates will be signed by any two directors.

The corporation will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the corporation. The corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to the share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

III.- General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least 20 % of the corporation's issued share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Thursday in the month of April of each year at 9.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

IV.- Board of Directors

Art. 9. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting except in case of emergency in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validity only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the corporation, as well as the representation of the corporation in relation with this management, shall be delegated according to article sixty of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to one or more directors, officers, or other agents, who need not to be directors, shareholder(s) or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The corporation may also grant special powers by proxy.

Art. 13. The corporation will be bound by the joint signature of three directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors.

V.- Supervision of the Corporation

Art. 14. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

VI.- Accounting Year, Balance

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

VII.- Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII.- Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. The present Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority determined in article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

IX.- Final dispositions - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on holding companies.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2000.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2001.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prenamed, fifty-nine thousand three hundred seventy-four shares. . . .	59,374
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, fifty-nine thousand three hundred seventy-four shares	<u>59,374</u>
Total: hundred eighteen thousand seven hundred forty-eight shares.	118,748

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of eleven million eight hundred seventy-four thousand eight hundred Icelandic krona (ISK (11,874,800.-) is as of now available to the corporation, evidence of which was given to the undersigned notary.

In addition, the shareholders paid a total share premium of five million nine hundred ninety-four thousand two hundred Icelandic krona (ISK 5,994,200.-).

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the condition provided for in article 26 of law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two hundred thousand Luxembourg francs.

Valuation

For the purpose of registration, the subscribed share capital of eleven million eight hundred seventy-four thousand eight hundred Icelandic krona (ISK 11,874,800.-) and the total amount of the share premium of five million nine hundred ninety-four thousand two hundred Icelandic krona (ISK 5,994,200.-), are valued together at nine million nine hundred sixteen thousand four hundred and two Luxembourg Francs (9,916,402.-).

General Meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).
- 2.- The following companies are appointed directors:
 - a) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
 - b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
 - c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- 3.- The following company is appointed statutory auditor:
ROTHLEY COMPANY LIMITED, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.
- 4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the annual general meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the accounting year 2000.
- 5.- Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law, the shareholders' meeting hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.
- 6.- The address of the company is fixed at c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-neuf août.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),
dûment représentée par Monsieur Magnús Gudmundsson, demeurant à Junglinster, agissant en sa qualité d'administrateur de la société ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2.- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),
dûment représentée par Monsieur Magnús Gudmundsson, préqualifié, agissant en sa qualité d'administrateur de la société ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

I.- Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de PLATEAU DE PIERRE HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs, d'obligations, titres d'emprunt et d'autres titres de toutes espèces, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société ne devra avoir, de façon directe, aucune activité industrielle ou mettre à la disposition du public un établissement commercial.

La société peut cependant participer dans l'établissement ou le développement de toute entreprise commerciale ou industrielle, et pourra rendre aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation significative une assistance que ce soit par prêts, garanties ou de toute autre façon.

D'une manière générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à onze millions huit cent soixante-quatorze mille huit cents couronnes islandaises (ISK 11.874.800,-), représenté par cent dix-huit mille sept cent quarante-huit (118.748) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions de couronnes islandaises (ISK 150.000.000,-), représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats signés par deux administrateurs constatant ces inscriptions seront délivrés. La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III.- Assemblées générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois d'avril à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

IV.- Conseil d'Administration

Art. 9. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires

qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence personnelle à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article soixante de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La société sera engagée par la signature collective de trois administrateurs ou la seule signature de toute(s) personnes(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V.- Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

VI.- Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

VII.- Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII.- Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

IX.- Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, ainsi qu'à la loi du vingt et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2001.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, prédésignée, cinquante-neuf mille trois cent soixante-quatorze actions	59.374
2) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, prédésignée, cinquante-neuf mille trois cent soixante-quatorze actions	59.374
Total: cent dix-huit mille sept cent quarante-huit actions.	118.748

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de onze millions huit cent soixante-quatorze mille huit cents couronnes islandaises (ISK 11.874.800,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Les actionnaires ont payé en sus de chaque action souscrite une prime d'émission totale de cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cents couronnes islandaises (ISK 5.994.200,-).

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à deux cent mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit de onze millions huit cent soixante-quatorze mille huit cents couronnes islandaises (ISK 11.874.800,-) et le montant total de la prime d'émission de cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cents couronnes islandaises (ISK 5.994.200,-), sont évalués ensemble à neuf millions neuf cent seize mille quatre cent deux francs luxembourgeois (LUF 9.916.402,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les sociétés suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
 - b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
 - c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
- 3.- La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

ROTHLEY COMPANY LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques).
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2000.

5.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

6.- L'adresse de la société est établie à c/o KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Gudmundsson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2000, vol. 853, fol. 1, case 8. – Reçu 99.164 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(48890/239/484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

POLITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 66.771.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de POLITE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

– de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Signature

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2000, vol. 538, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49889/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PILAN REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 63.673.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2000

Au Conseil d'Administration de PILAN REAL ESTATE S.A. («la société») il a été décidé comme suit:

– de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2000, vol. 540, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49887/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

HORATIUS LIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 70.676.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 51, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(49812/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PROMETA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.783.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, le Conseil d'Administration du 4 septembre 2000 a procédé à la conversion du capital social en Euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 5.250.000,- est converti en EUR 130.144,10.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, le Conseil d'Administration du 4 septembre 2000 a également augmenté le capital social nouvellement exprimé en Euros, pour le porter du montant actuel de EUR 130.144,10 à un montant de EUR 131.250,-. Cette augmentation de capital d'un montant de EUR 1.105,90 est réalisée sans apports nouveaux et sans création de titres par incorporation au capital d'une somme prélevée sur les bénéfices reportés.

Cette augmentation de capital porte ainsi la valeur nominale des actions à un montant de EUR 25,-.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en Euros, est désormais fixé à un montant de EUR 131.250,-, représenté par 5.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Pour PROMETA

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49895/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PALATUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 64.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 septembre 2000, vol. 541, fol. 91, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg, président;
- Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg;
- Monsieur Philippe Gilain, employé privé, Luxembourg;
- Monsieur Charles Meyer, employé privé, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- CHECK CORP., Alofi, Niue.

Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(49881/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

PAXEDI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.790.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2000, vol. 541, fol. 93, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 août 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 septembre 2000.

Signature.

(49884/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2000.

LENREC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 24.077.

L'an deux mille, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LENREC HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 24.077, constituée suivant acte notarié du 14 mars 1986, publié au Mémorial C, numéro 153 du 10 juin 1986.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 4 octobre 1993, publié au Mémorial C, numéro 581 du 7 décembre 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie Driulini-Beck, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Strassen à Senningerberg et modification afférente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2.- Fixation d'une nouvelle adresse de la société.

3.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en Euro (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social de LUF 10.100.000,- en EUR 250.372,46.

4.- Suppression pure et simple de la valeur nominale des 10.100 actions existantes.

5.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 27,54, pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 250.372,46 à celui de EUR 250.400,- par l'incorporation au capital social d'une partie de la réserve légale à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles.

6.- Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 1.240.000,- qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et pouvoir à conférer au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives.

7.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Strassen à Senningerberg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningerberg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euro (EUR) et de transformer, par conséquent, le capital social actuel de dix millions cent mille francs belges (BEF 10.100.000,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs belges (BEF 40,3399), en capital d'un montant de deux cent cinquante mille trois cent soixante-douze Euros et quarante-six Cents (EUR 250.372,46).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des dix mille cent (10.100) actions existantes, de sorte que le montant du capital social après conversion sera désormais de deux cent cinquante mille trois cent soixante-douze Euros et quarante-six Cents (EUR 250.372,46), représenté par dix mille cent (10.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de vingt-sept Euros et cinquante-quatre cents (EUR 27,54), pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de deux cent cinquante mille trois cent soixante-douze Euros et quarante-six Cents (EUR 250.372,46) à celui de deux cent cinquante mille quatre cents Euros (EUR 250.400,-) par l'incorporation à due concurrence au capital social d'une partie de la réserve légale sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de l'existence de ladite réserve légale a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide par voie de modification statutaire (article cinq) de fixer le capital autorisé à un million deux cent quarante mille Euros (EUR 1.240.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, en limitant voire supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs, lors de chaque émission d'actions nouvelles.

Septième résolution

Pour tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille quatre cents Euros (EUR 250.400,-), représenté par dix mille cent (10.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à un million deux cent quarante mille Euros (EUR 1.240.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2000 au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en limitant voire en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires antérieurs. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, S. Driulini-Beck, S. Wolter-Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 août 2000, vol. 851, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(49030/239/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

LENREC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 24.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 septembre 2000.

J.-J. Wagner.

(49031/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

METAL MECHANICAL HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 13.395.

Les bilans aux 31 décembre 1996, 1997, 1998 et 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 86, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

(49049/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

LES ROSSIGNOLS 1850 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.830.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 11 septembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LES ROSSIGNOLS 1850 S.A. tenue à Luxembourg, le 11 septembre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise d'accepter la démission de M. Dennis Bosje en tant qu'administrateur de la société, et ce avec effet à dater de la présente assemblée,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière à M. Dennis Bosje pour la période de son mandat,
- décision a été prise de nommer M. Christian Bühlmann, employé privé, demeurant 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster, au poste d'administrateur, et ce avec effet à dater de la présente Assemblée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49034/729/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

LIM INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 63.849.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à la date du 30 juin 2000

Deuxième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2000, vol. 541, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49035/518/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

LUXKAPPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2000, vol. 541, fol. 85, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2000.

LUXKAPPE S.A.

Signature

(49040/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2000.

PRIMUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 25.215.

Un prospectus actualisé, daté «Mars 2001», sera disponible, à Luxembourg, au siège de la SICAV et aux gichets de la Banque Dépositaire (SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg).

Dudit prospectus il ressort, notamment,

1. que les contraintes temporelles habituellement imposées en matière de prêts de titres ne sont pas d'application, pour autant que le Fonds soit en droit d'obtenir à tout instant la résiliation du contrat et la restitution des titres prêtés;
2. que des frais administratifs antérieurement pris en charge par les conseillers en investissement du Fonds sont désormais facturés au Fonds, sans qu'il en résulte, à la date du présent prospectus, un accroissement de charges pour le Fonds, la rémunération globale desdits conseillers ayant été abaissée; cette situation ne garantit pas que, dans le futur, les frais à charge du Fonds ne seront pas supérieurs à ce qu'ils ont été dans le passé;
3. que, pour sa part, le compartiment D pourra investir en or et matières premières (et tout actif s'y rattachant) et qu'intégrés au risque sur actions, ces investissements ne pourront excéder 5 % du portefeuille.

Les actionnaires peuvent demander le remboursement de leurs actions, sans frais, pendant une période d'un mois à dater de la publication du présent avis.

(00426/045/19)

Le Conseil d'Administration.

HYPERION FUND, Fonds Commun de Placement.

HYPERION FUND (the «Fund») has been put into liquidation as of 26th April 1999 because of a major redemption on 15th March 1999 and consequently to the decrease of the assets of the Fund and the increase impact of the Fund's expenses on the investment returns. The last calculation of the net asset value of the Fund was made on 26th April 1999.

Following the end of the liquidation procedure, net liquidation proceeds have been paid to the unit-holders of the Fund on or before 30th April 1999. Any balance of liquidation proceeds has been deposited in escrow with the Caisse des Consignations in Luxembourg.

On completion of the liquidation, the accounts and the records of the Fund will be kept for a period of five years at the offices of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

(00452/064/11)

The Board of Directors of TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY.

MIDOR FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 36.375.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 mars 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration de convertir le capital social de la société de BEF en EURO dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00386/755/21)

Le Conseil d'Administration.

LA ROSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.802.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mars 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (00021/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

FINANCIERE PETRUSSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.786.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mars 2001 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (00022/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

INTFIDECO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C. Luxembourg B 24.884.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mars 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 janvier 2001 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (00171/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ALFRI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mars 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00277/795/15)

Le Conseil d'Administration.

INTEREUREKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 61.004.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 mars 2001 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

I (00246/788/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPE BIJOUX FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 48.202.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 6 mars 2001 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00247/788/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.311.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mars 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00278/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ISALP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.524.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00279/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***FUTUR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mars 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00280/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***TEMPURA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 mars 2001 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (00281/795/17)

*Le Conseil d'Administration.***PETRUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.363.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2001 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (00282/795/15)

*Le Conseil d'Administration.***TOLLAMEN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2001 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00298/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***MONEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.394.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2001 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (00299/795/16)

*Le Conseil d'Administration.***VLAMO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.422.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 mars 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (00300/795/15)

*Le Conseil d'Administration.***FRONTRUNNER II, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 66.248.

The Board of Directors of FRONTRUNNER II, SICAV has taken the decision to change the name of the Company into NORDEA FUND OF FUNDS, SICAV in order to reflect the relationship with the promoter, UNIBANK S.A., which will change its name into NORDEA BANK S.A. NORDEA is the brand name for the new Nordic Banking group comprising the former banks MERITA BANK, Finland, NORDBANKEN, Sweden, UNIDANMARK, Denmark and CHRISTIANIA BANK & KREDITKASSE, Norway and all of their subsidiaries.

The Board of Directors of the Company also suggests making further amendments to the Articles of Incorporation of the Company as set forth hereinafter.

Since no quorum as required by law was present at the extraordinary shareholders' meeting held on February 12, 2001, notice is hereby given to the shareholders of FRONTRUNNER II, SICAV that a

SECOND EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before notary, at the registered office of the Company, 672, rue de Neudorf, Findel on March 19, 2001 at 10.00 local time, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment to Article 1 of the Articles of Incorporation to change the name from FRONTRUNNER II, SICAV into NORDEA FUND OF FUNDS, SICAV.
2. Amendment to Article 3 paragraph 1 of the Articles of Incorporation to have it reworded as follows:
 - «1) The object of the Company is to place the funds available to it in other Luxembourg or foreign undertakings for collective investment of the open-ended type with the purpose of offering various investment opportunities, spreading investment risk and offering its shareholders the benefit of the management of the Company's Sub-funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 30 March, 1988, regarding collective investment undertakings.
The objective of the investment policy of the Company shall be the active and passive management of different portfolios in order to realise acceptable profits in Euro according to the market conditions and the respective investment strategy of each Sub-fund.»
3. Revision of some articles of the Articles of Incorporation of the Company, and more particularly amendment, inter alia, to Article 3 (addition of new paragraphs relating to the determination of the investment policy of the Company and limitations thereto), Article 5 (currency updating, update to refer to the proposed name of the mentioned Sub-Fund, absence of physical certificate delivery, deletion of bearer shares, specific modalities for registered shares), Article 7 (addition of ownership restrictions), Article 13 (invalidity), Article 17 (redemption and conversion), Article 18 (determination of the value of the assets of each Class of shares), to Article 20 (fees), Article 23 (replacement of ECU by EURO) and Article 24 (change of the amount stated in paragraphs 3 and 4 from LUF 50,000,000.- into LUF 250,000,000.-), this list being not exhaustive.
4. Deletion of Article 6 (lost certificates) and renumbering of the following Articles.
5. Effectiveness of the amendments to Article 3 as from one month after the notification of these changes to the shareholders.

A copy of the amended articles of the Articles of Incorporation as proposed to the extraordinary shareholders' meeting is available at the registered office of the Company where each shareholder may consult them and request a copy thereof.

There will be no quorum requirement and the resolutions will be passed by a majority of 2/3 of the shareholders present or represented at the meeting. Each share is entitled to one vote.

In order to vote at the extraordinary general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Company to arrive not later than 16 March 2001. Proxy forms will be sent to shareholders with this notice and can also be obtained at the address of the Company, being, 672, rue de Neudorf, L-2220 Findel.

I (00389/256/54)

The Board of Directors of FRONTRUNNER II, SICAV.

NOUVELLE H-AARAU S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.622.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2001 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00301/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.333.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2001 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

5. Nominations statutaires

6. Divers

I (00328/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SUPINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.211.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 7, 2001* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998, 1999 and 2000
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (00302/795/14)

The Board of Directors.

THE JUPITER GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.590.

As the Extraordinary General Meeting of shareholders of THE JUPITER GLOBAL FUND (the «Company») convened for the 14th February 2001 could not validly deliberate for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Company in Luxembourg at 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, on *21st March 2001* at 10.00 a.m. to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

Change of name of the Company to THE NEW STAR GLOBAL FUND and to amend article 1 of the Articles of Incorporation accordingly.

No quorum is required for the reconvened Extraordinary General Meeting and the passing of the extraordinary resolution requires the consent of two thirds of the shares present and represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms may be obtained from the registered office of the Company in Luxembourg.

I (00360/041/19)

The Board of Directors of THE JUPITER GLOBAL FUND.

JONATHAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 42.591.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *5 mars 2001* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00361/506/15)

Le Conseil d'Administration.

VALUGA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *6 mars 2001* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00369/003/18)

*Le Conseil d'administration.***PALUTRA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.727.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 6 mars 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (00370/003/18)

*Le Conseil d'administration.***CAPISCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.827.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mars 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 septembre 1999 et 2000.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (00387/795/18)

*Pour le Conseil d'Administration.***CHARTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.973.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mars 2001 à 14.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Restructuration de la composition du Conseil d'Administration, démissions et nominations
2. Remplacement du Commissaire aux Comptes
3. Transfert du siège social de la société
4. Divers

I (00440/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SORACHAR, SOCIETE DE RATIONALISATION CHARBONNIERE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 5.052.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 février 2001 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00036/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FRANPICAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.620.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 février 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2000.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00216/005/16)

Le Conseil d'Administration.

CAMPIFRANC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.335.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 février 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Nominations statutaires.
5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00325/005/18)

Le Conseil d'Administration.
